



Assemblée générale

Distr. générale
18 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session
Point 128 de l'ordre du jour
Financement de la Mission d'administration
intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats escomptés.....	1-3	3
II. Ressources nécessaires	4	8
A. Ressources financières		8
B. Ressources humaines.....		10
III. Analyse des variations.....	5-25	11
IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre	26	16
V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		17
Annexe		
Organigramme		19
Carte		20



Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, dont le montant s'élève à 315 518 200 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 38 observateurs militaires, 3 400 membres de la police civile, 1 203 membres de la police spéciale, 1 049 fonctionnaires internationaux et 250 Volontaires des Nations Unies.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin)

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02)	Montants répartis (2002/03)	Prévisions de dépenses (2003/04)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	125 532,0	118 488,3	117 364,0	(1 124,3)	(0,9)
Personnel civil	184 775,0	166 308,5	145 295,2	(21 013,3)	(12,6)
Dépenses opérationnelles	49 941,0	45 203,2	52 859,0	7 655,8	16,9
Montant brut	360 248,0	330 000,0	315 518,2	(14 481,8)	(4,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 989,0	22 968,9	19 704,4	(3 264,5)	(14,2)
Montant net	334 259,0	307 031,1	295 813,8	(11 217,3)	(3,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	360 248,0	330 000,0	315 518,2	(14 481,8)	(4,4)

Ressources humaines

Catégorie de personnel	Postes approuvés (2002/03)	Postes proposés (2003/04) ^a	Variation nette
Contingents	38	38	-
Police civile	3 515	3 400	(115)
Unités de police constituées	1 203	1 203	-
Personnel international	1 227	1 049	(178)
Personnel recruté dans le pays	3 504	3 130	(374)
Volontaires des Nations Unies	250	250	-

^a Effectif autorisé le plus élevé.

Les décisions que l'Assemblée devra prendre sont énoncées au chapitre IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats escomptés

1. Dans sa résolution 1244 (1999), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) pour une période initiale de 12 mois, qui devait ensuite se poursuivre tant que le Conseil n'en aurait pas décidé autrement.
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est d'instaurer au Kosovo une autonomie substantielle et une véritable auto-administration.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après.

Composante 1 : composante politique

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.1 Institutions démocratiques opérationnelles	<p>Les institutions provisoires d'administration autonome étendent leur autorité à tout le Kosovo</p> <p>Les partis politiques participent au processus politique</p> <p>Les municipalités assument la pleine responsabilité des fonctions municipales</p> <p>Le mandat du Corps de protection du Kosovo s'applique sans restriction, y compris en ce qui concerne la participation des minorités</p>	<p>Formation de fonctionnaires et prestation d'un appui juridique et de conseils d'experts aux institutions provisoires d'administration autonome et aux municipalités</p> <p>Processus de recrutement des hauts fonctionnaires pour les institutions provisoires d'administration autonome achevé</p> <p>Plan relatif aux élections de 2004 établi</p> <p>Structures parallèles démantelées</p> <p>Dialogue et contacts directs établis entre les institutions provisoires d'administration autonome du Kosovo et la République fédérale de Yougoslavie ainsi que les autorités serbes</p> <p>Poursuite de la coopération avec les</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
		<p>gouvernements de la région</p> <p>Émission de pièces administratives et paiement des pensions</p> <p>Diffusion de publications périodiques, y compris des analyses statistiques, sur les questions relatives aux femmes</p> <p>Surveillance continue du Corps de protection du Kosovo</p> <p>Mise en conformité de la législation avec les normes de l'Union européenne et les normes internationales</p>
<p>1.2 Plus grand nombre de retours et de réinstallations, amélioration de la liberté de circuler et rétablissement des droits de propriété pour un plus grand nombre de personnes</p>	<p>Les déplacés et réfugiés se sont réinstallés en plus grand nombre dans leur localité d'origine</p> <p>La liberté de mouvement des membres des minorités s'est améliorée</p> <p>Un plus grand nombre de disparus a été identifié</p> <p>Un plus grand nombre de biens ont été restitués</p>	<p>Aide au programme de retours et, notamment, mise en place de groupes de travail municipaux opérationnels et organisation de visites avant réinstallation</p> <p>Organisation de campagnes de sensibilisation du public</p> <p>Application de programmes, d'initiatives et de lois visant à protéger et faire respecter les droits de minorités, y compris le droit à restitution de leurs biens</p> <p>Exécution du programme relatif aux personnes disparues</p> <p>Appui aux programmes et initiatives de réconciliation</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
1.3 Système judiciaire impartial et équitable au Kosovo	<p>Un système judiciaire impartial, équitable et multiethnique est en place</p> <p>La sécurité dans les prisons et les conditions de détention satisfont aux normes européennes en la matière</p> <p>Il est moins fait appel à des juges internationaux pour juger les crimes à caractère ethnique</p>	<p>Formation de juges et de procureurs impartiaux et respectueux de la régularité des procédures</p> <p>Enquêtes sur les fautes professionnelles commises par les juges locaux</p> <p>Sept prisons gérées conformément aux normes européennes</p> <p>Capacité des prisons accrue de 25 %</p> <p>Réforme du cadre juridique régissant l'Administration pénitentiaire du Kosovo</p> <p>Transfert progressif de la gestion de certains centres de détention à l'Administration pénitentiaire du Kosovo</p>
1.4 Accélération du développement économique	<p>Le budget est équilibré</p> <p>Un plus grand nombre d'entreprises est privatisé</p>	<p>Impôts et taxes recouvrés</p> <p>Alimentation en électricité assurée</p> <p>Entreprises publiques restructurées</p>
<p><i>Facteurs externes</i> : Le Service de police du Kosovo comprendra toujours des membres des minorités. La MINUK recevra une aide d'autres organisations. La Force de paix au Kosovo continuera de fournir un appui. Les retours se feront à un rythme qui ne compromettra pas la sécurité et la stabilité économique.</p>		

Composante 2 : police civile

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
2.1 Respect de la loi et maintien de l'ordre	<p>Le nombre d'infractions graves est en diminution et le nombre de suspects identifiés en augmentation</p> <p>Le Bureau chargé du crime organisé au Kosovo est pleinement opérationnel</p>	<p>Les rondes et contrôles policiers sont restés très fréquents</p> <p>La sécurité des frontières et des postes frontières a été assurée</p>

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
	Le nombre de manifestations violentes est en diminution	Les affaires criminelles ont fait l'objet d'enquêtes et des suspects ont été identifiés La sécurité des personnes menacées a été assurée
2.2 Mise en place d'une force de police de plus en plus autonome	Le Service de police du Kosovo assume la responsabilité des tâches opérationnelles Des membres des minorités et des femmes occupent des postes de direction et de terrain dans le Service de police du Kosovo Le Service de police du Kosovo assume de plus en plus de tâches administratives Le Service de police du Kosovo assume de plus en plus de tâches de renseignement et d'enquête pour des infractions graves	Des membres du Service de police du Kosovo ont reçu une formation à des tâches spécialisées La promotion, la sélection et la nomination des membres du Service de police du Kosovo a été supervisée Les objectifs en matière d'effectifs et de structure du Service de police du Kosovo, ainsi que les prochaines étapes de la stratégie de transition, ont été identifiés Une structure administrative civile compétente a été mise en place pour assurer le développement du Service de police du Kosovo et lui fournir un appui Un système d'informatisation du fichier des empreintes digitales a été mis en place
<i>Facteurs externes</i> : Des membres des minorités continuent de faire partie de la force de police. D'autres organisations fournissent un appui. La Force internationale de sécurité au Kosovo continue de fournir un appui. Le rythme des retours de membres des minorités est compatible avec les conditions de sécurité et la stabilité économique.		

Composante 3 : appui

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Produits</i>
3.1 Efficacité et efficience accrues de l'appui apporté à la Mission	Degré de satisfaction élevé des services clients de la Mission consultés	Gestion de 4 429 membres du personnel 24 rapports de suivi et de contrôle des coûts 12 rapports financiers Entretien de 112 bâtiments Entretien de 60 groupes électrogènes Entretien de 2 624 véhicules Appui 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au service informatique Appui 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, au service de communications Formation de 524 membres du personnel Services de sécurité et de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 12 inspections d'aéronefs 71 rapports sur la sécurité aérienne Gestion du site Web de la MINUK
<i>Facteurs externes</i> : Les frontières avec les pays voisins resteront ouvertes au transit des marchandises et des services destinés à la Mission.		

II. Ressources nécessaires

A. Ressources financières

1. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire va du 1er juillet au 30 juin)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2001/02) (1)	Montants répartis (2002/03) (2)	Prévisions de dépenses (2003/04) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	1 235,0	1 193,1	1 174,2	(18,9)	(1,6)
Contingents	3 677,0	4 173,7	3 452,5	(721,2)	(17,3)
Police civile	102 286,0	93 819,9	93 728,6	(91,3)	(0,1)
Unités de police constituées	18 334,0	19 301,6	19 008,7	(292,9)	(1,5)
Personnel civil					
Personnel international ^a	135 463,0	114 990,4	101 749,7	(13 240,7)	(11,5)
Personnel recruté dans le pays ^b	40 892,0	43 002,1	35 399,4	(7 602,7)	(17,7)
Volontaires des Nations Unies	8 420,0	8 316,0	8 146,1	(169,9)	(2,0)
Dépenses opérationnelles					
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	468,0	322,5	105,6	(216,9)	(67,3)
Personnel fourni par des gouvernements	-	-	-	-	-
Observateurs électoraux civils	-	-	-	-	-
Consultants	140,0	-	-	-	-
Voyages	1 436,0	1 297,6	1 666,7	369,1	28,4
Installations et infrastructures	20 046,0	19 547,9	21 228,0	1 680,1	8,6
Transports terrestres	6 404,0	5 612,0	9 247,2	3 635,2	64,8
Transports aériens	4 002,0	3 370,7	2 906,7	(464,0)	(13,8)
Transports maritimes	-	-	-	-	-
Transmissions	7 462,0	6 783,2	6 937,6	154,4	2,3
Informatique	3 003,0	2 174,8	5 578,2	3 403,4	156,5
Services médicaux	847,0	931,2	762,4	(168,8)	(18,1)
Matériel spécial	116,0	112,1	110,9	(1,2)	(1,1)
Fournitures, services et matériel divers	6 017,0	5 051,2	4 315,8	(735,4)	(14,6)
Projets à effet rapide	-	-	-	-	-
Total brut	360 248,0	330 000,0	315 518,2	(14 481,8)	(4,4)
Recettes provenant des contributions du personnel	25 989,0	22 968,9	19 704,4	(3 264,5)	(14,2)
Total net	334 259,0	307 031,1	295 813,8	(11 217,3)	(3,7)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	-	-	-	-	-
Total	360 248,0	330 000,0	315 518,2	(14 481,8)	(4,4)

^a Les montants pour 2003/04 et 2002/03 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 10 %.

^b Les montants pour 2003/04 ont été calculés sur la base d'un taux de vacance de postes de 8 %, alors que ce taux était de 6 % en 2002/03.

2. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

4. Les montants prévus au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome qui sont compris dans le total des ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se répartissent comme suit :

<i>Catégorie</i>	<i>Montant (en milliers de dollars É.-U.)</i>
Matériel majeur	3 488,1
Soutien logistique autonome	
Mobilier et matériel de bureau	62,4
Missions secondaires du génie	-
Blanchisserie et nettoyage	60,5
Transmissions	381,1
Services médicaux	200,3
Observation	110,9
Magasins – divers	181,1
Total partiel	996,3
Total	4 484,4

B. Ressources humaines

1. Personnel militaire et personnel de police

	Effectifs autorisés (2002/03)	Effectifs proposés (2003/04 ^a)	Variation nette
Observateurs militaires	38	38	–
Police civile	3 515	3 400	(115)
Unités de police constituées	1 203	1 203	–

^a Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

2. Personnel civil

	Personnel international							Total partiel	Personnel recruté dans le pays	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3 à P-1	Service mobile	Services généraux	Service de sécurité				
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général^a											
Effectifs autorisés 2002/03 ^b	2	11	38	40	–	27	–	118	61	–	179
Effectifs proposés 2003/04 ^b	2	11	34	34	–	24	–	105	81	3	189
Police et justice (Composante I)											
Effectifs autorisés 2002/03 ^b	1	11	45	114	5	86	–	262	1 553	–	1 815
Effectifs proposés 2003/04 ^b	1	10	48	107	5	93	–	264	1 553	32	1 849
Administration civile (Composante II)											
Effectifs autorisés 2002/03 ^b	1	17	230	126	–	61	–	435	418	243	1 096
Effectifs proposés 2003/04 ^b	1	15	153	101	–	50	–	320	300	208	828
Division de l'administration											
Effectifs autorisés 2002/03 ^b	–	3	32	59	202	72	44	412	1 472	7	1 891
Effectifs proposés 2003/04 ^b	–	3	30	50	173	64	40	360	1 196	7	1 563
Total											
Effectifs autorisés 2002/03 ^b	4	42	345	339	207	246	44	1 227	3 504	250	4 981
Effectifs proposés 2003/04 ^b	4	39	265	292	178	231	40	1 049	3 130	250	4 429
Variation nette	–	(3)	(80)	(47)	(29)	(15)	(4)	(178)	(374)	–	(552)

^a Comprend les collaborateurs directs du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'Auditeur résident (pour 2002/03 seulement), du Service des affaires politiques, du Conseiller juridique, du Bureau des retours et des communautés, du Bureau du porte-parole et de l'information et du Groupe consultatif sur la sécurité.

^b Effectif autorisé/proposé le plus élevé.

III. Analyse des variations¹

Explication

On trouvera dans le présent chapitre, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat;
- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation;
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion devant permettre d'obtenir les résultats escomptés avec plus d'efficacité (par exemple révision des priorités ou ajout de produits) ou avec plus d'efficacité (par exemple réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits sans incidence sur les produits) ou liées à des problèmes qui apparaissent au stade de l'exécution (par exemple sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits ou retards dans le recrutement).

	<i>Variation</i>	
Contingents	(721,2)	(17,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

5. La diminution est imputable à la réexpédition de matériel appartenant aux contingents pour une unité de police spéciale à la fin de décembre 2003.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(292,9)	(1,5 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

6. La diminution est imputable au rapatriement d'une unité à la fin de décembre 2003.

	<i>Variation</i>	
Personnel international	(13 240,7)	(11,5 %)

¹ Le montant des variations est exprimé en milliers de dollars des États-Unis.

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

7. La diminution est imputable à la réduction progressive des effectifs, qui a commencé le 1er juillet 2002 et doit se poursuivre jusqu'au 30 juin 2004. Le 30 juin 2002, l'effectif approuvé au titre du personnel international de la MINUK était de 1 319 postes. Au début de l'exercice en cours, il avait été ramené à 1 227 postes, et devrait être encore réduit pour atteindre 1 112 postes au 31 mars 2003. Dans le présent projet de budget, il est proposé de réduire progressivement le nombre de postes de 1 049 le 1er juillet 2003 à 910 le 30 juin 2004.

Mouvements de personnel

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

8. L'augmentation est essentiellement imputable à la création de deux postes supplémentaires au Bureau des personnes disparues et de la police scientifique, qui a été récemment créé au titre de la Composante I, et est en partie annulée par des réductions d'effectifs à la Division de la réforme du système judiciaire et à la Division de l'administration pénitentiaire.

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

9. La réduction des effectifs (13 postes) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général correspond au transfert de trois postes du Bureau de l'Auditeur résident et d'un poste du Bureau des services de contrôle interne au Bureau du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à la réduction des effectifs, notamment au Bureau du porte-parole et de l'information.

10. Le personnel de l'Administration civile verra ses effectifs diminuer de 115 postes du fait du transfert de responsabilités aux institutions provisoires d'administration autonome, tant au niveau municipal qu'au niveau central. L'Administration civile continuera d'assurer pleinement la gestion des fonctions réservées.

11. Dans le cadre de la réduction générale des effectifs de la Mission, 52 postes seront supprimés à la Division de l'administration.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté dans le pays	(7 602,7)	(17,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

12. L'effectif approuvé au 30 juin 2002 au titre du personnel de la MINUK recruté dans le pays était de 3 869 postes. Le nombre de postes a été ramené à 3 504 au début de l'exercice en cours et devrait passer à 3 384 en janvier 2003. Dans le présent projet de budget, il est proposé de réduire progressivement le nombre de postes de 3 130 le 1er juillet 2003 à 2 829 le 30 juin 2004.

Mouvements de personnel

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

13. L'augmentation des effectifs (20 postes) au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général tient essentiellement au regroupement, qui doit prendre effet en juillet 2003, du Bureau de liaison des Nations Unies à Belgrade, qui est actuellement

financé par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et du Bureau de la MINUK à Belgrade.

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

14. La diminution des effectifs prévue au titre de l'Administration civile (118 postes) résulte du transfert de pouvoirs exécutifs aux institutions provisoires d'administration autonome, comme indiqué au paragraphe 6 ci-dessus.

15. La réduction de 276 postes à la Division de l'administration, dont 224 postes d'agent de sécurité, est imputable à l'externalisation prévue des services de sécurité au cours de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(169,9)	(2,0 %)

• **Gestion : versement de la prime de risque limité à une région**

16. Le nombre de Volontaires des Nations Unies pouvant prétendre au versement d'une prime de risque a diminué.

	<i>Variation</i>	
Assistance temporaire	(216,9)	(67,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

17. La diminution tient au fait que les besoins de la Mission en matière d'appui fourni par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) sont moindres.

	<i>Variation</i>	
Voyages	369,1	28,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

18. L'augmentation est imputable au coût des voyages que devra effectuer le personnel du Département de la justice pour s'entretenir avec des représentants d'organismes des Nations Unies et de gouvernements sur les questions relatives à l'établissement et à la mise en place d'un système judiciaire et légal au Kosovo, au coût de la participation du Représentant spécial du Secrétaire général à des conférences internationales, séminaires et réunions d'experts ayant trait à l'application de la résolution du Conseil de sécurité sur le Kosovo et à celui des voyages du personnel de la MINUK participant à des cours de formation en dehors de la zone de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	1 680,1	8,6 %

• **Gestion : externalisation des services de sécurité**

19. L'augmentation est imputable à l'externalisation des services de sécurité. En contrepartie, 10 postes de fonctionnaire international et 224 postes d'agent de sécurité recruté sur le plan local seront supprimés au titre du Personnel civil.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	3 635,2	64,8 %

• **Gestion : remplacement de véhicules**

20. L'augmentation est imputable au remplacement de 240 véhicules, dont 238 véhicules tout-terrain et deux minibus.

	<i>Variation</i>	
Transports aériens	(464,0)	(13,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse, produits inchangés**

21. La diminution tient au remplacement d'un hélicoptère léger par un avion de moyen tonnage, qui sera mieux adapté aux besoins de la Mission en matière d'appui aérien.

	<i>Variation</i>	
Transmissions	154,4	2,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

22. L'augmentation est imputable à l'achat de quatre liaisons hertziennes numériques dans le cadre de la réinstallation de bureaux, ce qui doit permettre d'éviter toute interruption due à une défaillance majeure du matériel.

	<i>Variation</i>	
Informatique	3 403,4	156,5 %

• **Gestion : remplacement de matériel informatique**

23. L'augmentation tient essentiellement au remplacement du matériel informatique acheté en 1999 et dont la vie utile prendra fin au cours de l'exercice.

	<i>Variation</i>	
Services médicaux	(168,8)	(18,1 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

24. La diminution s'explique par une demande de services médicaux plus faible qu'au cours de l'exercice précédent, du fait de la réduction des effectifs.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	(735,4)	(14,6 %)

- **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

25. La diminution résulte de la réduction des effectifs.

IV. Décisions que l'Assemblée générale devra prendre

26. En ce qui concerne le financement de la MINUK, l'Assemblée générale devra se prononcer sur les points suivants :

a) **L'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004, d'un crédit d'un montant de 315 518 200 dollars;**

b) **La mise en recouvrement, à raison de 26 293 183 dollars par mois, du montant indiqué ci-dessus à l'alinéa a) au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force.**

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux demandes et recommandations de l'Assemblée générale et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Demande/recommandation

Mesures prises

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

(A/56/887/Add.6)

Planification

Davantage d'efforts s'imposent pour améliorer la planification, établir des prévisions réalistes et accroître la productivité et l'efficacité d'un certain nombre d'activités opérationnelles, notamment les achats, les transports, les transmissions et les opérations aériennes (par. 8).

L'établissement du plan de travail de la Division de l'administration pour 2002-2003, qui a introduit le concept de planification stratégique, a constitué une importante étape. Le plan de travail a été établi conformément aux critères définis par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, sur la base d'indicateurs de gestion clefs permettant de déterminer si les objectifs fixés sont atteints.

Système Carlog

Le Comité n'est pas convaincu que l'achat, l'installation et l'entretien du système Carlog soient d'un bon rapport coût-efficacité pour la MINUK. Il tient à mettre en garde contre ce qui apparaît comme une tendance croissante à acquérir du matériel perfectionné allant au-delà des besoins réels des missions de maintien de la paix. Il formulera des observations supplémentaires à ce sujet dans son rapport général sur le financement des opérations de maintien de la paix (par. 13).

Le système Carlog donne des informations sur un large éventail de paramètres relatifs aux véhicules et à leur utilisation, et permet notamment d'assurer un suivi des conducteurs. Ainsi, le système permet d'analyser les fautes commises par certains chauffeurs, ce qui facilite ensuite l'élaboration de programmes de formation des conducteurs et permet d'améliorer la sécurité routière. Carlog permet aussi de surveiller la consommation de carburant, ce qui permet de comptabiliser comme il convient cette importante catégorie de dépenses.

Stratégie de sortie

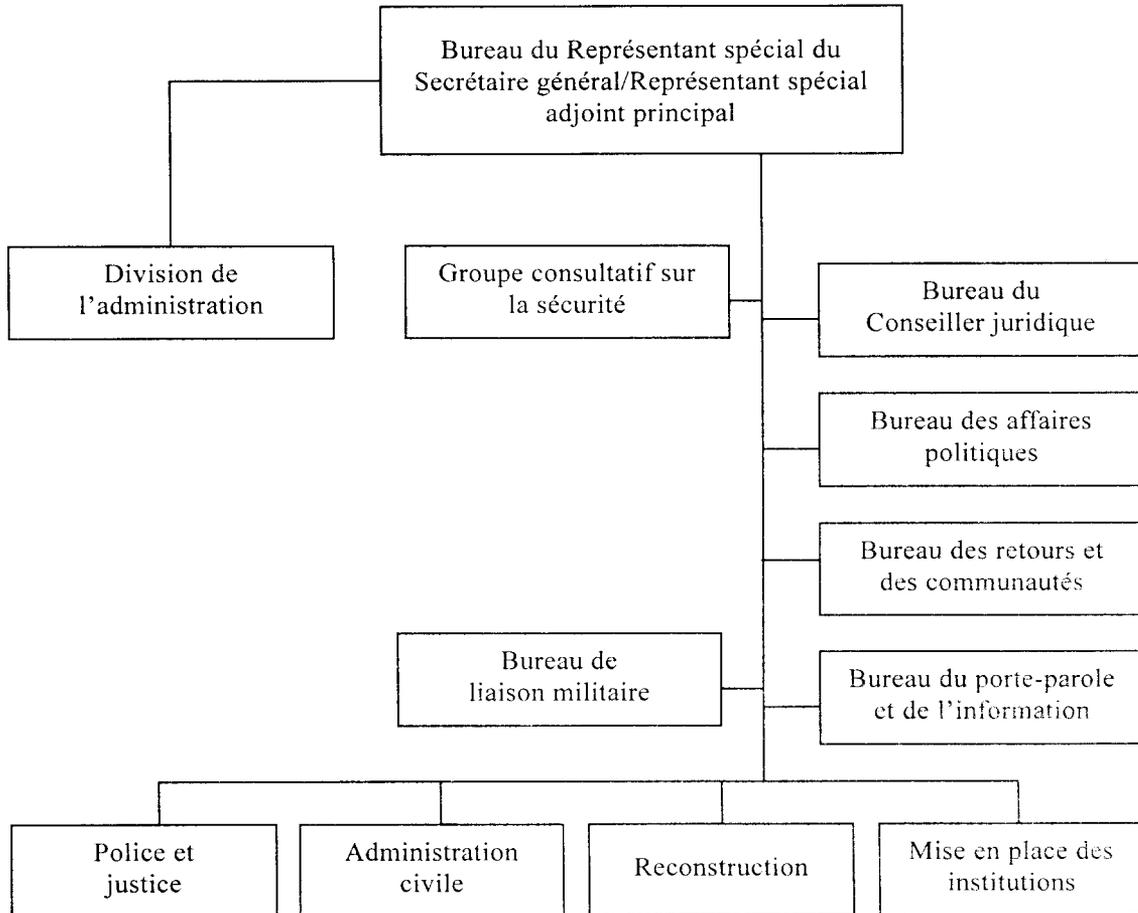
Le Comité rappelle les observations qu'il a formulées au paragraphe 37 du document A/55/624 et qui restent, selon lui, tout à fait valables. À moins qu'une stratégie ne soit élaborée pour faire changer les circonstances qui expliquent l'augmentation du nombre d'affaires traitées par les juges internationaux, il ne suffira pas de multiplier par deux le nombre de ces derniers, comme cela a été recommandé. Le Comité estime qu'il faut éviter de créer une situation dans laquelle la MINUK se verrait

Le Département de la justice élabore actuellement une stratégie. Toutefois, il est important de souligner que l'on n'a recours à des juges et à des procureurs internationaux que pour des affaires que les juges locaux ne pourraient juger de façon impartiale, qu'ils aient peur de représailles ou soient l'objet d'actes d'intimidation. Les réseaux criminels organisés et les tensions interethniques sont encore d'importants facteurs de déstabilisation au Kosovo, et il n'est toujours pas possible de faire

<i>Demande/recommandation</i>	<i>Mesures prises</i>
<p>obligée de continuer à financer des postes de juges, de procureurs et d'autres fonctionnaires internationaux pour le système pénal du Kosovo pendant une durée indéterminée, et sans stratégie de sortie (par. 27).</p>	<p>juger les crimes de guerre, les crimes à caractère ethnique ou ceux relevant du crime organisé par des juges locaux qui seraient totalement indépendants. La réforme de l'Institut judiciaire du Kosovo, la mise en place d'un programme de formation obligatoire de six mois pour les futurs juges, et la surveillance administrative assurée par le Groupe d'inspection des services judiciaires visent précisément cet objectif.</p>
<p>Division de l'Administration</p> <p>Le Comité consultatif estime qu'il faut s'interroger sur la nécessité de conserver un effectif aussi important pour les services administratifs et les services d'appui, compte tenu de l'évolution que connaissent actuellement le rôle de la Division et les activités financières au moyen du budget de la MINUK (par. 32).</p>	<p>La MINUK a soigneusement réévalué ses besoins opérationnels lorsqu'elle a établi ses prévisions en matière de postes et de ressources. Afin de pouvoir s'acquitter de son mandat, elle a à la fois supprimé certains postes et en a réaffecté d'autres, le résultat étant une diminution nette du nombre de postes.</p>

Annexe

Organigramme



Carte

